

6-7 GEORGE V, A. 1916

brillant qui fait ce sacrifice, sachant très bien qu'il recevra une solde inférieure du gouvernement français.

Le PRÉSIDENT: Il n'était pas réserviste, il n'était pas obligé d'aller se battre?

L'honorable M. LEMIEUX: Il n'était pas obligé de retourner, parce qu'il aurait pu s'enrôler dans l'armée expéditionnaire canadienne, étant un officier canadien. Cependant il est allé combattre comme réserviste français.

Sir HERBERT AMES: Laissez-moi vous citer un autre cas semblable. Nous formons actuellement des bataillons universitaires. Vous savez tous que le Canada a un surplus de jeunes officiers, car vous avez sans doute des amis qui veulent que leurs fils soient officiers. Nous envoyons continuellement outremer des compagnies pour combler les vides dans les rangs du régiment de la princesse Patricia, chaque compagnie compte 250 hommes, et la 5e compagnie est prête à partir en ce moment. On dit à ces soldats que s'ils réussissent bien dans leur entraînement préliminaire qu'on en fera des officiers dans les régiments anglais. Jusqu'à présent on a transféré un grand nombre de ces universitaires à des régiments anglais. Tous ceux qui ont été ainsi transférés deviennent des soldats anglais, et recevront plus tard la pension anglaise.

Le PRÉSIDENT: Je crois que dans ce cas, ce sera à leur avantage, parce que le taux de la pension accordée aux officiers anglais est beaucoup plus élevé que le nôtre, tandis qu'il est moindre dans le cas des simples soldats.

Sir HERBERT AMES: C'est très bien dans leur cas.

Le PRÉSIDENT: Prétendez-vous que l'officier canadien qui plus tard fait du service dans l'armée anglaise devrait recevoir la pension canadienne qui est moindre que la pension anglaise? Nos officiers ne vous en remercieraient certainement pas. Comment surmonterez-vous cette difficulté?

Sir HERBERT AMES: Je crois que s'il faut sortir de ce dilemme qu'il serait mieux de permettre à ceux qui reçoivent d'avantage en acceptant la pension anglaise de continuer à recevoir cette pension; tandis que ceux qui reçoivent plus en acceptant la pension canadienne continueront à recevoir cette pension. Mais ce qui me concerne le plus c'est la position de ceux qui, si les choses restent telles qu'elles le sont actuellement, se verront dans l'impossibilité de vivre convenablement au Canada avec leur pension. Maintenant, prenons par exemple le district du Témiscamingue, où sont allés s'établir un grand nombre de colons venus de France. Les chefs de ces familles sont allés au feu, et nous portons secours par l'entremise du Fonds patriotique à ces familles habitant un peu partout dans cette immense région. Si quelques-uns de ces hommes se font tuer ces familles recevront une pension de 30 à 40 cents par jour de leur gouvernement durant le reste de leur vie. Maintenant qu'allons-nous faire dans ces cas? Allons-nous laisser des femmes et leurs petits enfants mourir de faim?

Le PRÉSIDENT: N'ont-elles pas de fermes sur lesquelles elles peuvent compter? Je connais plusieurs femmes dans ce pays qui avaient été laissées sur une ferme avec leur famille, après la mort du mari, et qui se sont bien tirées d'affaire. Je connais un homme qui est membre du parlement aujourd'hui qui a été élevé dans ces conditions.

M. NESBITT: Je connais une femme dans le comté d'Oxford qui a six enfants et qui, lorsque son mari est mort, n'avait non seulement rien mais devait \$600. Elle a payé cette dette et acheté une autre ferme l'an dernier.

Sir HERBERT AMES: Je m'imagine que si un de ces colons est tué en défendant la cause de la liberté que nous devons autant à sa famille au Témiscamingue qu'à toute autre famille au Canada.

L'honorable M. LEMIEUX: Et combien en coûtera-t-il au pays pour payer ces réservistes, qu'ils soient anglais, français, russes ou serbes? Quel sera le point approximatif?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il sera très difficile de déterminer ce coût à cause de la grande différence entre la solde des simples soldats et des officiers dans les différents pays.

Sir HERBERT AMES: Je ne crois pas que le surcroît de paie accordée à une famille nous justifierait d'en laisser une autre mourir de faim.